



Refus de prise en charge d'une assurance décès

Par **jboat**, le **08/11/2011** à **11:26**

Bonjour,
ma belle mère vient de perdre son mari, ce dernier avait souscrit un emprunt à la consommation d'environ 25000 € et souscrit une assurance décès pour cet emprunt. Il était le seul emprunteur (ma belle mère ne figure nul part pour la souscription de cet emprunt) et avait déclaré de l'hypertension artérielle. Il est aujourd'hui décédé des suites d'un cancer du poumon, maladie sans aucun rapport avec son hypertension, or l'assurance refuse de couvrir la dette, raison invoquée: il était malade lors de la souscription de l'assurance. Dans ces conditions pourquoi lui avoir fait souscrire cette assurance puisqu'en cas de décès elle ne pouvait fonctionner et surtout quels sont les recours possible dans un tel cas. Je tiens à préciser que ma belle mère dans l'état actuelle est dans une situation de très grande précarité et va se voir dans l'obligation de vendre sa maison si une solution n'est pas trouvé rapidement.

dans l'attente de votre réponse je vous prie de croire, monsieur, madame, dans l'assurance de ma considération;
Jean-Baptiste

Par **alterego**, le **08/11/2011** à **12:25**

Bonjour

Merci de préciser

- la date de souscription du contrat d'assurance,
- la date à laquelle la maladie cause du décès a été décelée,
- les clauses du contrat d'assurance, principalement celles relatives relative aux exclusions d'une indemnisation.

Cordialement

Par **amajuris**, le **08/11/2011** à **13:36**

bjr,

il faut lire le contrat d'assurance et regardez ce qu'il prévoit dans un décès survenu dans les conditions que vous décrivez.

cdt